

Date de publication / Date of publication : **11/06/2019**

Le Directeur général de l'Agence française de développement,  
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

## **DECIDE :**

Délégation est donnée à Monsieur Can KESIM, Responsable de la division Post Marché, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division Post Marché visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Can KESIM, Responsable de la division Post Marché, délégation est donnée à Monsieur Ismael HADDOU, Monsieur Denis DAUDIN ou Monsieur Philippe PAQUEREAU, responsables de pôle, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division Post Marché visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 28 mai 2019  
En un exemplaire original

**Le Directeur général**  
**Rémy RIOUX**